



UNION
POUR LA DÉMOCRATIE
ET LE PROGRÈS SOCIAL

PRESIDENCE DU PARTI

LE PRESIDENT

DÉCISION N°014/UDPS /PP/2018 DU 12 MAI 2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EGALITE HOMME ET FEMME

Le Président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, « UDPS » ;

Vu les Statuts du Parti du 25 janvier 2013 tels que modifiés, complétés et corrigés spécialement en leurs articles 22, 23 alinéa 4 ;

Vu le Règlement Intérieur du Parti tel que modifié et complété spécialement en ses articles 30 alinéa 3 et 31 ;

Vu la résolution n°05/UDPS/CON-EXTRA/2018 du 31 mars 2018 portant élection du président de l'UDPS/TSHISEKEDI ;

Vu la résolution n°07/UDPS/CON-EXTRA/2018 du 31 Mars 2018 portant investiture du Président de l'UDPS/TSHISEKEDI ;

Vu la décision n° 005/UDPS /PP/2018 du 04 mai 2018 portant création de la commission réparation, réconciliation et union ;

Considérant l'impérieuse nécessité de nommer les membres de la Commission Egalité Homme et Femme ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DÉCIDE :

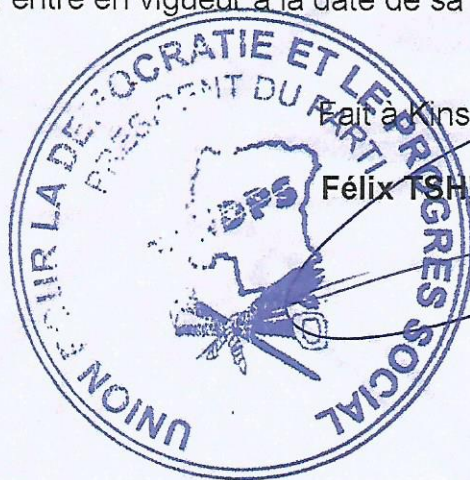
Article 1 : Sont désignés membres de la Commission égalité entre Homme et Femme, les personnes dont les noms ci-après :

1. Monsieur BOKOKO NGOY Jean François
2. Monsieur BONGONDA LOKWA Junior ;
3. Madame DIKU KAYOWA Antoinette ;
4. Madame BIMBENGA ZITA Didine ;
5. Monsieur EMANI NGANDU ;
6. Monsieur EMINE NGOY
7. Monsieur HEMEDI WATANGABA ;
8. Monsieur IFUNGA Y'OYA Richard ;
9. Monsieur ILUNGA NYANA ;
10. Madame IYOKA ILANGA Exaucée ;

11. Madame KABEMBA EYENGA Judith ;
12. Monsieur KAPAMBU MISOMBA Olivier ;
13. Madame KATEMPA Jenny ;
14. Monsieur KAZADI KANKONDE Ivan ;
15. Monsieur KIMBONGE YAKUMA ;
16. Monsieur KUMABOLA MAMBWIYA Mitterrand ;
17. Monsieur LUTAMBA SADIKI Claude ;
18. Madame LUSAMBA MBOMBO Gorety
19. Madame MANGA Berthe ;
20. Monsieur MATA M'ELANGA Junior ;
21. Madame MIFI MUNGAYI ;
22. Madame MISENGA Sarah ;
23. Monsieur MPOYI MUKALA Benoit ;
24. Madame MUKAMBA Fanny ;
25. Monsieur MUZADI MUSAMBA Eric ;
26. Madame NGALULA KANKU Mamie ;
27. Madame NGALULA NTAMBUE ;
28. Madame NGALULA LOMBE Philo
29. Monsieur NGONGA NGOBATELA Roger ;
30. Madame NTEMBWA Thethe ;
31. Monsieur NTUMBA Georges ;
32. Madame NZIMU Mamie ;
33. Monsieur NTINI BAFIKUELE Hervé ;
34. Monsieur PAMPU LANDA Michel ;
35. Madame POTOPTO Eliane ;
36. Madame YANDOMBIA Gisèle ;

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Parti est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.



Fait à Kinshasa, le 12 mai 2018

Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO



UNION
POUR LA DEMOCRATIE
ET LE PROGRES SOCIAL

PRESIDENCE DU PARTI

LE PRESIDENT

DÉCISION N° 015/UDPS /PP/2018 DU 12 MAI 2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION EGALITE ENTRE HOMME ET FEMME

Le Président de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, « UDPS » ;

Vu les Statuts du Parti du 25 janvier 2013 tels que modifiés et complétés spécialement en leurs articles 22, 23 alinéa 4 ;

Vu le Règlement Intérieur du Parti tel que modifié et complété spécialement en ses articles 30 alinéa 3 et 31 ;

Vu la résolution n°05/UDPS/CON-EXTRA/2018 du 31 mars 2018 portant élection du Président de l'UDPS/TSHISEKEDI ;

Vu la résolution n°07/UDPS/CON-EXTRA/2018 du 31 Mars 2018 portant investiture du Président de l'UDPS/TSHISEKEDI ;

Décision n° 14 /UDPS /PP/2018 du 11 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission Egalité Homme et Femme ;

Considérant l'impérieuse nécessité de nommer les membres du Bureau de la Commission Egalité Homme et Femme ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

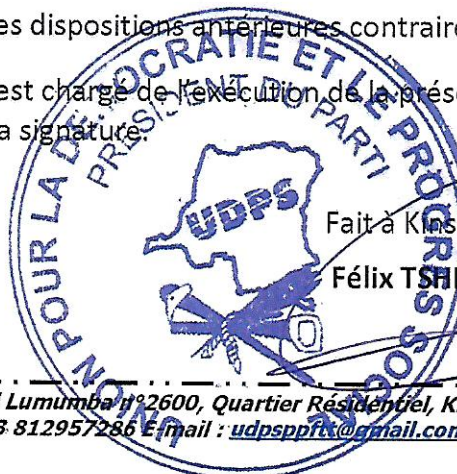
Décide :

Article 1 : Sont désignés membres du Bureau de la Commission Egalité Homme et Femme les personnes dont les noms ci-après :

1. Présidente : Madame KABEMBA EYENGA Judith ;
2. Vice- présidente : Madame DIKU KAYOWA Antoinette ;
3. Vice- président : Monsieur KUMABOLA MAMBWIYA Mitterrand ;
4. Vice- président : Monsieur MATA M'ELANGA Junior ;
5. Secrétaire- Rapporteur : Monsieur MUZADI MUSAMBA Eric ;
6. Secrétaire- Rapporteur adjoint : Madame KATEMPA Jenny ;
7. Trésorier : Madame LUSAMBA MBOMBO Gorety
8. Trésorière Adjoint : Monsieur NGONGA NGOBATELA Roger ;

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire du Parti est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.



Fait à Kinshasa, le 12 Mai 2018

Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO